

ORDONNANCE

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire du 13 novembre 2023, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté l'ordonnance suivante :

OCA23 22058 – Résolution CA23 220348 (dossier 1238505006)

Ordonnance relative à l'exécution des travaux du Réseau express vélo (REV) ainsi qu'à l'exécution des travaux de planage et de pavage sur les rues Saint-Antoine et Saint-Jacques, entre les rues Guy et De Courcelle

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20.1).

OCA23 22059 à OCA23 22061– Résolution CA23 220349 (dossier 1239838005)

Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – novembre 2023

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);

Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1^o et 3^o).

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

FAIT à Montréal le 28 novembre 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire